

spéciale d'étudier si ces travaux étaient avantageux pour les Etats-Unis et elle devait faire suivre ses conclusions de recommandations à son gouvernement. L'autre devait se réunir à part et dire au Gouvernement canadien si le projet était favorable au Canada. Je dois dire maintenant en toute modestie que, même à cette date, il est impossible de répondre à ces questions. La commission consultative canadienne a déjà en sa possession le rapport complet des ingénieurs ainsi que l'appendice suivant ce rapport. Elle a la substance au moins, sinon le texte, des rapports détaillés et très volumineux de ce que nous appelons: les commissions interdépartementales. Mais il y a autre chose, je crois, que le Gouvernement devrait étudier soigneusement avant de donner suite au projet. Quelle est cette chose? C'est le côté économique de la question; le Canada en retirera-t-il des bénéfices? Nous avons des calculs et des chiffres statistiques, mais les chiffres ne donnent pas toujours une conclusion juste. Les chiffres statistiques peuvent être arrangés de telle façon qu'ils nous renseignent mal. Nous avons au Canada de gros expéditeurs de grains. Notre production de blé a fait du Canada le grenier du monde. A mon avis, avant que le Canada décide de donner une réponse aux Etats-Unis, les principaux expéditeurs de grains, qui ont fait du commerce de grains leur carrière, devraient être appelés devant la commission consultative ou devant le Gouvernement pour nous donner leurs vues. La réalisation du projet paiera-t-elle le Canada? L'argent que nous dépenserons rapportera-t-il un bénéfice? Nous exportons tant de millions de boisseaux de grain, tant de millions de boisseaux prennent la route du Saint-Laurent, à tel coût pour le transport. Si le fleuve était creusé, combien de millions de boisseaux seraient expédiés en plus par cette route? Quelle serait la somme économisée? Le Gouvernement ou la commission consultative devrait appeler les représentants des compagnies de chemins de fer — le peuple canadien a tellement de capitaux placés dans les chemins de fer — et leur demander: "Ce projet vous intéresse-t-il? Qu'en pensez-vous?" Il devrait aussi appeler les propriétaires des compagnies de transport. Vous le savez, honorables messieurs, on a dit à plusieurs endroits que les propriétaires des compagnies transatlantiques ne permettraient pas à leurs navires de remonter le fleuve, comme nous avons prédit qu'ils le feraient un jour; que cela ne les paierait pas d'envoyer leurs vaisseaux océaniques si loin dans les eaux douces où ils perdrait beaucoup de temps et où ils courraient de grands risques. On devrait faire comparaître ces hommes de-

vant la commission consultative et on devrait leur demander si les travaux demandés dans ce projet leur seraient utiles, s'ils s'en serviraient et, si leur réponse est affirmative, quel bénéfice en retirerait le Canada. On pourrait encore leur poser mille autres questions.

Tout cela se rapporte à la question de navigation qui doit occuper la première place dans les soucis du Gouvernement. Alors se pose la question des forces hydrauliques au sujet desquelles nous avons reçu beaucoup de renseignements techniques concernant le prix que coûteraient les travaux d'exploitation et la quantité de chevaux-vapeur que ces forces pourraient produire, mais avons-nous un marché pour l'électricité ainsi produite? Il se peut que nous l'ayons et que nous amenions ici des industries si nous pouvons leur fournir à bon marché l'énergie dont elles ont besoin. Cette question devrait être le sujet d'une enquête au point de vue industriel. Et je crois qu'un rapport suivant cette enquête devrait être soumis au Gouvernement et au Parlement avant qu'un ou l'autre soit appelé à prendre de nouvelles mesures. Je porte un grand intérêt à ce projet de canalisation du Saint-Laurent et je crois que nous devrions agir avec beaucoup de réserve et de prudence avant de répondre: oui, ou non, à la proposition que nous font les Etats-Unis. Il était sage de soumettre la question qui a été soumise à la Cour suprême; quand le jugement sera rendu, la question sera plus claire et nous saurons quelle attitude nous devons prendre. D'ici là, quelle que soit la décision rendue, je conseillerais d'aller lentement jusqu'à ce que nous nous procurions toutes les données et toutes les opinions d'hommes qui peuvent nous renseigner sûrement.

Avant de terminer, je veux féliciter la Société des Nations de la sagesse dont elle a fait preuve en appelant le Canada à faire partie de son conseil. J'imagine que les petites nations ont pris en considération, outre la grande habileté de mon honorable ami qui a constamment tenu le Canada en vedette devant les nations de l'univers, le fait que le Canada est un pays où les minorités sont traitées avec justice, et elles ont cru que le Canada donnerait justice aux minorités dans le Conseil de la Société.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Le Sénat désire-t-il se réunir encore ce soir?

Quelques HONORABLES SENATEURS: Oh! non.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Ou procéderons-nous par degrés en délibérant la question, et reprendrons-nous le débat demain après-midi, après avoir bien réfléchi à ce qui a été dit aujourd'hui?